

Session 6

Et si on numérisait le contrat social ?

Menaces et opportunités du numérique sur le marché du travail

Marc Ferracci

Cercle des économistes

Quels changements le développement des outils numériques entraîne-t-il sur le fonctionnement du marché du travail ? Prise sous cet angle, la question de la numérisation du contrat social peut sembler étroite, car ce dernier ne se résume pas au modèle de relations du travail ni aux institutions de la protection sociale. Dans une acception Rousseauiste, le contrat social interroge les conditions d'exercice de la citoyenneté, et le rapport des individus avec leurs représentants. De ce point de vue il faut admettre que la numérisation est porteuse, au travers des réseaux sociaux notamment, d'une promesse d'horizontalité qui bouscule les cadres traditionnels du politique. L'interpellation au travers des pétitions citoyennes, la diffusion et la remontée de l'information au sein des entreprises et des organisations par le biais des intranets en sont des exemples. Pour autant, le fonctionnement du marché du travail reste une question essentielle car il détermine largement les conditions matérielles du vivre-ensemble et, partant l'exercice de la citoyenneté. À cet égard le développement du numérique est porteur aussi bien de menaces que d'opportunités.

En première analyse, la numérisation peut s'interpréter comme un levier, assez classique, de substitution du capital au travail. Le développement des logiciels apprenants constitue par exemple une menace pour les emplois qualifiés¹. Mais au-delà du phénomène de réallocation des emplois, l'émergence des plateformes entraîne le développement de nouvelles formes d'emploi alternatives à la relation salariale. Le récent conflit qui a opposé en France la profession des taxis aux chauffeurs de la société Uber est révélateur de ce phénomène, et des choix qui s'offrent aux individus en matière de statut de travail. Ces changements sont réels, mais doivent toutefois être relativisés, car les formes alternatives au salariat restent en France relativement limitées, et tendent en outre à régresser sur la longue période (10% en 2014 contre 17% en 1990²). Un autre aspect réside dans l'intensification des formes de travail induite par la numérisation des systèmes d'information. Une explication au déjà ancien « paradoxe » énoncé par Robert Solow³ réside dans le fait que pour produire des effets en termes de gains de productivité, l'innovation technologique doit s'accompagner de modifications parfois profondes dans l'organisation du travail. Ces modifications sont associées à une intensification du travail, notamment perceptible dans le développement des maladies professionnelles ou des troubles musculo-squelettiques⁴. Ceci implique de repenser la solidarité pour mettre en place les droits et protections permettant de compenser le développement de ces pathologies nouvelles⁵.

Si la numérisation a donc des effets ambigus sur le volume et la qualité de l'emploi, elle constitue aussi une opportunité d'améliorer de façon substantielle le fonctionnement du marché du travail. Selon la théorie économique une partie du chômage s'explique en effet par l'information limitée dont disposent les demandeurs d'emploi sur les postes vacants et les employeurs sur les candidats

¹ Voir sur ce sujet l'ouvrage de Brynjolfsson, E., & McAfee, A. (2011). *Race against the Machine*. Digital Frontier, Lexington, MA.

² *L'évolution des formes d'emploi*, Rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi, avril 2014.

³ Selon lequel « les ordinateurs sont partout, sauf dans les chiffres du PIB ».

⁴ Voir à ce sujet le livre de Philippe Askenazy (2004), *Les Désordres du travail I: Enquête sur le nouveau productivisme*. Seuil.

⁵ Paugam, S. (2011). La solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi. In *Repenser la solidarité* (pp. 377-396). Presses Universitaires de France.

potentiels⁶. À ce titre la détention de l'information, sa qualité mais aussi la manière dont elle est perçue et traitée jouent un rôle déterminant dans l'appariement de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Dans ce contexte la période récente a vu l'émergence de nouveaux acteurs de l'emploi et du recrutement en ligne qui jouent le rôle d'intermédiaires informationnels de plus en plus efficaces ; ces intermédiaires rassemblent des informations sur l'offre et la demande de travail, traitent ces informations et les font circuler, sans intervenir directement dans le processus d'appariement, c'est-à-dire dans la mise en relation physique entre candidats et employeurs. Les *job boards* et les agrégateurs d'offres d'emploi s'inscrivent dans cette logique. Le développement de ces outils a profondément renouvelé les conditions et l'efficacité de la recherche d'emploi. Ainsi, au début des années 2000, les travaux cherchant à mesurer l'impact de la recherche d'emploi en ligne montraient que celle-ci avait tendance à allonger la durée du chômage par rapport à une recherche d'emploi classique⁷. Dix ans plus tard, le même type d'étude, menée par le même chercheur, Peter Kuhn, aboutissait au constat inverse : la recherche en ligne apparaît désormais plus efficace, en moyenne, que la recherche par le canal traditionnel du service public de l'emploi⁸. Ceci s'explique principalement par l'amélioration des outils numériques et de leur capacité à apparier candidats et postes vacants sur la base de critères multiples.

Si la numérisation contribue à modifier les conditions de l'emploi, et notamment de l'emploi salarié, elle représente donc aussi une opportunité d'améliorer la fluidité du marché du travail. Ceci réclame toutefois de donner aux individus les outils d'une autonomie accrue. La portabilité des droits sociaux, la nécessité d'un accompagnement de qualité pour gérer les transitions professionnelles, peuvent ainsi profiter de l'ergonomie et de la souplesse d'utilisation des outils numériques, sous forme d'applications mobiles par exemple. Les réflexions en cours⁹ sur l'interface numérique du futur Compte personnel d'activité qui figure dans le projet de loi travail illustrent la priorité qui doit être celle des pouvoirs publics : utiliser les outils digitaux pour mettre les citoyens utilisateurs au cœur du système, et repenser autour d'eux l'architecture d'ensemble de notre système de protection sociale.

⁶ Stigler, G. J. (1961). The Economics of Information. *The Journal of Political Economy*, 213-225.

⁷ Kuhn, P., & Skuterud, M. (2004). "Internet Job Search and Unemployment Durations. *The American Economic Review*, 94(1), 218-232.

⁸ Kuhn, P., & Mansour, H. (2014). Is Internet job search still ineffective? *The Economic Journal*, 124(581), 1213-1233.

⁹ Voir en particulier le rapport consacré par France Stratégie au sujet, et la section portant sur l'interface numérique du CPA *Le Compte Personnel d'Activité, de l'utopie au concret*, octobre 2015.